

Montolivet : le village abandonne son projet éolien

Le maire de Montolivet a récemment renoncé à l'installation d'éoliennes dans le village. Deux associations locales s'y étaient opposées.

Publié le 15 Mar 19 à 18:02



Un habitant de Montolivet, au hameau de Thiercellieux, affichait cette banderole en signe de contestation. (©Le Pays Briard)

En l'absence de consensus sur le sujet, Lionel Moinier a acté l'abandon du projet éolien à Montolivet. Le maire de ce village d'à peine 250 habitants, situé à l'Est du département à la frontière de l'Aisne et de la Marne, n'ira pas au bras de fer avec les opposants au parc éolien : « J'ai entériné la chose, c'est terminé. J'ai dit aux élus pourquoi je ne présenterai pas le projet. » Quels arguments ont motivé cette décision ? La réponse de l'édile (SE) : « Il présentait plus d'inconvénients que d'avantages. J'aurais voulu organiser une enquête publique, mais en l'absence de consultation je n'ai pas voulu aller plus loin. » Le projet prévoyait l'implantation de quelques éoliennes sur les hameaux de Thiercellieux et Chalendon. Ce dernier est situé à proximité du Vézier (Marne), où le conseil municipal a au contraire rendu un avis favorable. Ostwind, l'entreprise qui assure le développement éolien sur le secteur, entendait mutualiser les projets. De plus, Montolivet présentait l'avantage d'ouvrir une petite porte sur le marché seine-et-marnais...

« Une ou deux éoliennes oui, mais pas plus »

Le conseil municipal de Montolivet, dans lequel siègent trois exploitants agricoles directement concernés par l'implantation d'éoliennes, a donc éconduit cette société au terme d'une longue réflexion. Lionel Moinier, lui, était plutôt favorable au projet sous certaines conditions qu'il nous exposait au mois de décembre : « Je suis favorable à l'éolien car je considère que c'est mieux qu'une centrale atomique, mais pas à n'importe quel prix. Une ou deux éoliennes oui, mais pas plus. Surtout, je relève trois nuisances principales : sonores, visuelles et sur la dévalorisation immobilière. » Ainsi, ces éoliennes devaient être situées à un kilomètre des habitations et ne pas entrer dans leur champ de vision. En effet, ces grandes tours à hélices ne devaient pas « dénaturer notre environnement, ni faire supporter à [nos] habitants les inconvénients de l'éolien ». Et de préciser : « Mais ce n'est que mon opinion de maire. Et c'est le conseil municipal qui doit décider si on accepte ou non l'étude d'implantation. » Ce sera non.

Deux associations militaient contre l'installation de ces éoliennes : Patrimoine entre 2 Morin, qui se bat pour la sauvegarde du patrimoine historique, géographique et environnemental depuis la Marne jusqu'à Chailly-en-Brie et La Ferté-sous-Jouarre ; et Ademha, l'association de défense de l'environnement de Montolivet et de ses hameaux.

« L'éolienne n'est pas écologique »

Bernard Blazin, le président de la première association citée, estime que « l'éolienne n'est pas écologique. » Et de développer ses convictions écologiques : « L'énergie est écologique mais pas la machine. Il faut creuser un énorme trou, couler du béton, faire passer des câbles électriques. Tout cela détruit la faune et la flore sous terre. L'éolien est dangereux pour la santé. » Jean Revis, à la tête d'Ademha, a spécialement créé son association en 2018 lorsqu'il a « pris conscience de la fragilité de l'environnement et du patrimoine. » L'association, qui n'est pas exclusivement composée d'opposants aux éoliennes, était sceptique à plusieurs égards : l'impact sur le paysage et sur la qualité de vie en terme de pollution sonore et visuelle ou les risques sanitaires mis en lumière par l'Académie nationale de médecine.

Toujours selon Jean Revis, le projet éolien n'avait de toute façon « pas de sens à Montolivet » et présentait un « risque fort de transférer la défiance envers la classe politique sur le maire » dans un contexte social délicat. Le projet, qui avait pris du plomb dans l'aile au fil des semaines, n'est aujourd'hui plus à l'ordre du jour.